

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

**Pour les personnes de nationalité française :**

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

**Pour les autres nationalités :**

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

**Pour attester de votre présence à Paris :**

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

**Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :**

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

**Selon votre situation :**

Jugement de tutelle ou de curatelle

Notification de retraite au titre de l'inaptitude au travail

Notification de retraite ou de pré retraite

**Vos ressources :**

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité)

**En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...**